

**PROVINCE DE QUÉBEC
TERRITOIRE NON ORGANISÉ
DE LA MRC DE MATAWINIE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

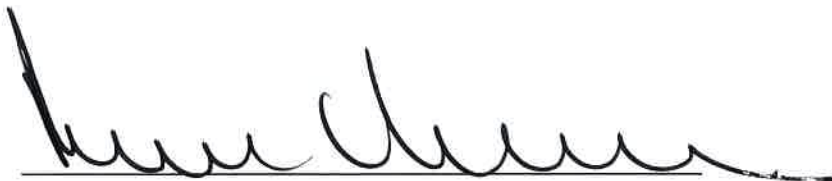
AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné,
secrétaire-trésorier et directeur général par intérim de la MRC de Matawinie, QUE:**

Lors de l'assemblée régulière du Conseil municipal du Territoire non organisé de la MRC de Matawinie tenue le 15 janvier 2020 a été adopté le règlement numéro TNO-64-2019 « concernant l'imposition des taxes foncières générales et spéciales pour tous les immeubles situés sur le Territoire non organisé de la MRC de Matawinie pour l'exercice financier 2020. »

Une copie intégrale du règlement est disponible pour consultation à la préfecture de la MRC de Matawinie.

DONNÉ À RAWDON CE 20^e JOUR DE JANVIER 2020



Pierre Winner
Secrétaire-trésorier et directeur général par intérim
de la MRC de Matawinie